

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 10 février 2026 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 4 février 2026

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 22  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de votants : 26

Etaients présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Murielle WOLSKI, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Vincent CORNILLE, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Françoise NIVESSE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Catherine LECOMTE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Claude LEGOUY

**DEL 2026-02-08**  
**DEMANDE DE SUBVENTION – PREFECTURE DE L'OISE**  
**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2026**  
**TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIES REALISES SUR LES BATIMENTS**  
**EQUIPEMENTS ET RESEAUX PUBLICS**

**Rapporteur : Michel SPEMENT**

Dans le cadre de son programme d'économies d'énergie, pour les bâtiments et équipements communaux, la Ville envisage pour 2026 les travaux suivants :

Groupes scolaires :

- École élémentaire Jean Cocteau : isolation des couloirs,
- École élémentaire Jean Cocteau : remplacement de radiateurs,
- École maternelle Gaston Ramon : remplacement d'une porte,
- École élémentaire Gaston Ramon : remplacement de deux portes,
- École élémentaire Jean Vassal : remplacement de fenêtres et de portes,
- École élémentaire Jean Vassal : remplacement de radiateurs de l'ALJ,
- École élémentaire Jean Vassal : isolation thermique des salles de classe et de l'ALJ,

Restaurants scolaires :

- Restaurant scolaire Massenet : remplacement des fenêtres de la grande salle de restauration,
- Restauration scolaire Géresme : remplacement de quatre fenêtres de la salle de restauration.

Infrastructures sportives :

- Salle Bernard Kindraich : remplacement des éclairages par des LED,
- Vestiaires stade tribune : remplacement du ballon d'eau chaude,
- Bureau de cyclisme : remplacement d'une fenêtre,
- Stade - vestiaires rugby : isolation du plafond des locaux,
- Stade - vestiaires rugby : remplacement des éclairages par des LED,
- Club house Tennis : remplacement de la chaudière,

Bâtiments communaux :

- Centre Technique Municipal : remplacement de radiateurs,
- Centre Technique Municipal : remplacement de fenêtres et de portes,
- Centre Technique Municipal : désamiantage et réfection de la toiture avec isolant,
- Police Municipale : Installation de panneaux solaires,
- Service Urbanisme : remplacement de la chaudière,
- Mairie : remplacement de 3 fenêtres dans un bureau.

Considérant que ces travaux sont éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au titre de la priorité 3 « Développement durable, écologie, paysager » (3.1 - Travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments, équipements et réseaux publics), sans que le taux global d'aide puisse dépasser 45 % de la dépense, estimée à 330.167,53 €/HT.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Etat (DETR) pour cette opération relative aux travaux d'économies d'énergie à réaliser dans les bâtiments, équipements et réseaux publics,
- Préciser que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la constitution du dossier de demande de subvention, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 10 février 2026.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 13 FEV. 2026

Claude LEGOUY  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



**INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accuse de réception en préfecture  
060-216001750-20260210-DEL2026-02-08-DE  
Date de télétransmission : 13/02/2026  
Date de réception préfecture : 13/02/2026